



## droit sur une toiture mittoyenne

Par **jean baptiste**, le **03/03/2011 à 13:59**

bonjour,  
j'ai refait la toiture de mon bien immobilier qui est mittoyenne avec le voisin (reprise de charpente et couverture) mais je n'est pas remis de volige comme se l'etait auparavant et maintenant il me demande de poser celle ci sinon il me met au tribunal car il estime que je dois refaire la toiture a l'identique est il dans c'est droit

Par **fra**, le **03/03/2011 à 14:06**

Bonjour,

Pour le rattrapage de la toiture mitoyenne du voisin, je pense qu'il aurait été bon d'en discuter avec lui, avant de débiter les travaux.  
De plus, si votre immeuble est situé dans un "secteur protégé", vous devez respecter des règles imposées par l'Architecte des Bâtiments de France.  
Il semble, au terme de sa définition, que cette volige puisse constituer un renforcement de la jointure des deux toitures ce qui ne peut qu'améliorer la solidité de cette dernière.